

À compter du 2 janvier 2023

La gestion des impôts assurée
par le Service des particuliers de Senlis est transférée
au Service des impôts des particuliers de Creil
pour les communes suivantes :

Ailly-Saint-Léonard
La Chapelle-en-Serval
Mortefontaine
Orry-la-Ville
Plailly
Vineuil Saint-Firmin

**Si vous habitez dans l'une de ces 5 communes, adressez vos
questions fiscales aux agents du**

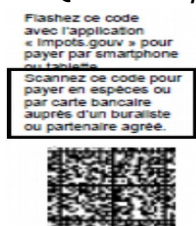
**Centre des Finances Publiques de CREIL
1 et 2 square Hélène BOUCHER
60800 Creil
03 44 64 43 00**

**Accueil sans RV les matins/
Sur RV les après-midis
/Fermé le mercredi**

LE SAVEZ-VOUS ?

PAIEMENT DE PROXIMITÉ :

Si votre avis / facture est muni d'un QR Code / Data Matrix tel que celui-ci :



Vous avez la possibilité de payer vos impôts, amendes ou créances locales chez les buralistes agréés, paiement autorisé en espèces et par carte bancaire jusqu'à 300 €.

Les bureaux de tabac les plus proches :

SENLIS :

- LE BALTO - 34 Place de la Halle
- LE CAPETIEN - 11 rue du Chatel
- LE SULLY - 5 rue de la Champignonnière



Liste complète des buralistes partenaires : sur www.impots.gouv.fr/portail/paiement-de-proximite